

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

UNITÉ NATIONALE

En écoutant la voix du Chef qui veut le salut de la France, nous nous rappelions les paroles menteuses des hommes qui l'ont menée à sa perte. Ils l'avaient reçue grande et forte ; lui l'a prise accablée et meurtrie. Ceux-ci ont conduit notre Patrie de la Victoire au désastre ; lui veut la rétablir dans sa force et dans sa grandeur !

Oh ! les chemins du relèvement seront rudes ! Les premiers sacrifices sont ceux qui coûtent le plus.

Je sais sur quoi vous pleurez. Je sens, au déchirement qui se fait dans nos cœurs, le prix du renoncement que nous allons consentir. Nous allons avoir à pratiquer dans la paix cette forme d'héroïsme qui consiste à dominer ses plus chers sentiments pour ne penser et n'agir que dans l'intérêt du pays. C'est le prix de nos fautes !

En les payant, nous les rachèterons, nous empêcherons qu'elles ne restent irréparables pour ceux qui viendront après nous et auxquels nous devons du moins ne pas fermer les voies du salut.

Eh ! bien, entre toutes les choses que nous avons détruites, il en est une encore qu'il est en notre pouvoir de transmettre intacte aux prochaines générations, la seule sur quoi ils pourront rebâtir ce que nos mains sacrilèges ont démolit : C'EST L'UNITÉ NATIONALE !

Qu'elle soit préservée, qu'elle demeure solide autour d'un Etat fort et tout l'édifice au cours des temps qui vont venir pourra être reconstruit. Avec elle tout sera possible, sans elle tout sera perdu ! Le livre de notre grande Histoire sera fermé et sur sa dernière page, qui retombera sur nous comme la pierre du tombeau, la main du Destin viendra graver l'épithète fatale que vous savez.

Cette suprême chance, il n'y a pas deux moyens de la sauver. Le seul que nous ayons est de nous unir autour du Maréchal Pétain que nous devons remercier dans notre cœur du Calvaire qu'il s'impose pour nous !

Vous pouvez chercher, imaginer, combiner. Sans lui, toutes les issues nous sont fermées. Hors de lui on ne voit que divisions et discordes ; l'horrible déchirement des factions hostiles qui ont fait notre malheur recommencera aussitôt et nous nous disputons les lambeaux de la Patrie. Autour de lui, sous sa direction et avec le consentement de tous, on peut essayer cette œuvre amère de remettre nos ruines en ordre et garder cette magnifique espérance qu'il en sortira quelque jour une France nouvelle et régénérée.

Il faut donc écouter les conseils du Maréchal et obéir à ses ordres. Les choses sont ainsi que nul autre que lui ne peut être le reconstruteur. Nous devons trouver dans cette pensée la force de dominer nos tristesses et de refouler nos douleurs. C'est beaucoup moins de cœurs joyeux qu'on a besoin que de cœurs résolus !

Résolus et confiants aussi ! Confiants dans l'unique valeur de cette unité française que le régime électoral et parlementaire avait si complètement détruite qu'à la veille encore de la guerre et de l'invasion beaucoup de Français, bien mieux préparés à la guerre civile qu'à l'autre, ne cherchaient leurs ennemis que parmi d'autres Français ! Mais si nous n'avions pas appris par l'expérience que l'origine et la cause de nos malheurs sont précisément dans ces discordes intestines et dans ces divisions dont on avait fait le fondement de l'Etat, c'est alors qu'il faudrait désespérer de tout.

Nous n'avons pas à désespérer puisqu'il nous reste l'élément fédérateur des forces françaises qui est le gouvernement du Maréchal Pétain. Français, le devoir est là ! Comme l'a écrit notre confrère, Perre Bernus, dans le Journal des Débats, « il suffit pour s'en convaincre de se demander ce que la France serait devenue si elle n'avait pas su se grouper autour du glorieux soldat qui, sans hésiter, a assumé à l'heure où tout croulait la tâche la plus dure ! »

Encore une fois et pour finir comme nous avons commencé, car c'est le commencement, le milieu et la fin de tout, cette unité française étant reconnue comme la nécessité du salut public, il faut la faire autour de celui qui est en mesure de la réaliser et vous pouvez chercher, dans notre désert d'hommes, il n'y en a pas d'autres que Pétain !

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

6.000 Français en Angleterre

M. Henry Haye, ambassadeur de France, a communiqué une note disant que le cargo français « San-Francisco » a quitté mercredi New-York pour évacuer des ressortissants français de l'Angleterre et les amener à Marseille.

Cette évacuation est une suite des accords conclus à ce sujet avec les gouvernements britannique et américain.

Environ 6.000 Français se trouvent en Angleterre à l'évacuation desquels la France est d'autant plus intéressée qu'un grand nombre d'entre eux sont traités comme des prisonniers de guerre.

L'Angleterre et les Etats-Unis

M. Morgenthau, secrétaire d'Etat au Trésor, a déclaré à la presse que la Grande-Bretagne avait passé aux Etats-Unis une commande pour la construction d'un grand nombre de cargos du type « Standard ».

Il a ajouté qu'il ignorait si cette commande devait entraîner la construction d'un chantier naval pour l'usage personnel de la Grande-Bretagne.

Cette affaire, a-t-il dit en terminant, est actuellement entre les mains de la Commission maritime des Etats-Unis et de la Commission d'achats britanniques.

La guerre italo-grecque

Le ministère de la sûreté publique communique :

Le nombre des victimes du bombardement de lundi s'élève à cent et deux cents blessés, dont plusieurs femmes et enfants.

D'autre part, la gendarmerie de Lepante annonce qu'une escadrille de trois avions italiens a jeté sur la partie est de la ville trois bombes. Une femme a été tuée et huit personnes blessées parmi la population civile. Une école et une maison voisine se sont écroulées.

La Turquie désire la paix

Le journal « Katan » publie un entretien du ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Saradjoglu, dans lequel celui-ci déclare qu'au milieu d'un monde armé, le sang-froid et le calme représentent l'arme défensive la plus puissante.

Ceci s'applique plus particulièrement à l'attitude de la Turquie qui suit avec calme et attention l'évolution des événements.

Elle désire la paix et la sécurité pour elle et son voisinage et s'écarter de toute prétention ambitieuse.

En Egypte

De Rome. — En Afrique du Nord, nos colonnes rapides ont attaqué les forces adverses, les poursuivant jusqu'à Alam-el-Samme (à 40 kilomètres de Sidi-el-Barrani).

Notre aviation a effectué une violente attaque contre les positions ennemies, affrontant les chasseurs ennemis avec lesquels elle a engagé de violents combats.

Sept avions ennemis ont été abattus par le feu de nos bombardiers. Dix autres avions ont été abattus par notre chasse et deux l'ont été probablement. Trois de nos appareils manquent.

Le port de Gibraltar est désert

Le port de Gibraltar, qui contenait une centaine de bateaux de guerre et de commerce, s'est vidé dans la journée de vendredi. Les bateaux sont partis en majorité vers la Méditerranée, protégés par l'aviation.

C'est la première fois, depuis le début de la guerre que le port se trouve presque désert.

On n'interprète du reste pas ce fait comme laissant présager des événements nouveaux.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

L'élection présidentielle aux Etats-Unis aura lieu le 5 novembre. Tous les citoyens américains, hommes et femmes, âgés de 21 ans au moins, sont électeurs.

L'élection présidentielle se fait à deux degrés, les électeurs désignant les délégués dont le nombre est fixé par Etats et au prorata de la population. Ce sont ces délégués qui élisent à leur tour le président.

On sait que M. F. Roosevelt se présente pour un troisième mandat. En 1932, il avait obtenu 22.821.857 voix contre 15.761.841 à son concurrent républicain M. Hoover, et 884.781 au candidat socialiste, M. Thomas. En 1936, il obtenait un nombre de voix plus important encore : 27.476.673 contre 16.670.583 au républicain, M. Landon, 882.478 au candidat unioniste et 187.720 au socialiste. Le nombre total des suffrages était donc nettement supérieur à celui de 1932. Il est prévu plus grand encore cette année.

Les relations turco-bulgares

Un communiqué, publié par le ministère de la Guerre bulgare et signé du général Daskaloff, ministre de la Guerre, précise que les relations turco-bulgares sont excellentes et que l'on ne voit pas de bonnes raisons pour qu'elles n'aillent pas en s'améliorant ces jours prochains.

Le même communiqué signale que tout est calme sur la frontière gréco-bulgare et qu'en Bulgarie la vie continue son cours de la façon la plus normale.

Les régions dévastées du Midi

D'après les évaluations, cent millions seront indispensables pour la réparation des dégâts dans les Pyrénées-Orientales. Sur cette somme, vingt millions seront employés en travaux utiles pour prévenir le retour d'une telle catastrophe.

Tous ces travaux devront être combinés avec le reboisement, car on a pu constater que dans les régions boisées, les dégâts ont été moindres.

Pour couvrir les frais d'occupation

Le J. O. promulgue le 1^{er} novembre, une loi approuvant la convention conclue le 29 octobre par la Banque de France, en vue de porter de 50 à 65 milliards le montant des avances provisoires que la Banque s'est engagée à consentir à l'Etat pour assurer le paiement des frais d'entretien des troupes allemandes d'occupation.

EN PEU DE MOTS...

— Les jurés de la Seine ont condamné à mort pour assassinat avec guet-apens le nommé Pablo Ceccarelli qui, le 4 août 1938, avait tué l'acquéreur de sa belle-sœur, Ricardo Mendita.

— Mme Dupuis, femme d'un ouvrier de la Compagnie des mines de Lens, a mis au monde 4 garçons. Le dernier seul n'a pas vécu.

— Des biens immobiliers découverts dans la circonscription de La Réole, appartenant à M. Edouard Jonas, député des Alpes-Maritimes, déchu de sa nationalité française, ont été placés sous séquestre.

— Le conseil municipal de Narbonne est suspendu ; M. Claude Lévy, maire d'Orléans, qui a été déchu de la nationalité française, est révoqué.

PARLER CLAIR

Si j'avais l'honneur d'être le ministre de l'Instruction Publique du Gouvernement du Maréchal Pétain, j'irais trouver mon chef et lui dirais : — Monsieur le Maréchal, la France souffre depuis longtemps d'un mal presque aussi pernicieux que celui de la politique démagogique et que certains d'entre vous ont décelé. La France souffre depuis quarante ou cinquante ans (pour ne pas dire plus) d'une crise de son langage et de son style.

« Que les Français entre eux parlent mal, usent de l'argot et de tournures impropres, c'est fâcheux, mais pas aussi grave que le charabia qu'on a mis en honneur dans l'administration. Le style administratif, Monsieur le Maréchal, est une calamité. C'est une calamité parce qu'il a l'air clair et qu'il ne l'est pas et parce que fait pour apprendre chaque jour quelque chose au public, pour lui transmettre les vœux et les ordres venus du Gouvernement, il ne lui apprend rien du tout faute de clarté, de simplicité.

« Si vous me faites l'honneur d'être de mon avis, Monsieur le Maréchal, vous m'autoriserez à porter à la situation les remèdes qu'elle réclame. Je vais donner ordre à toute l'administration française de parler clairement et non plus administrativement. »

Voilà ce que je ferais si j'étais le grand maître de l'Université.

Prenez, en effet, dans votre journal n'importe quel communiqué de la Préfecture ou de la Mairie, ou de la Trésorerie Générale ou des Contributions Directes, cela est rédigé de telle manière que lorsqu'on l'a lu on se demande : « Voyons qu'est-ce que ça veut dire ? » Et cela est si vrai que les journaux reçoivent chaque jour de leurs lecteurs des demandes d'explication touchant des ordres venus d'en haut et qui devraient être parfaitement clairs, sans préter au moindre commentaire, à la plus petite interprétation.

C'est qu'il y a dans l'administration un « style » spécial, si l'on peut dire, que l'on vous oblige à adopter quand on y débute, et hors duquel il n'y a pas de salut. On ne vous permet pas d'écrire comme Diderot, comme Voltaire, comme Renan, comme Anatole France ou comme Alphonse Daudet, non ; on vous oblige à écrire comme on écrit dans l'administration, avec les mots de ressortissants, de contingentement, de consentif, de détenteurs, etc., etc.

On a cent fois voulu réformer le langage incompréhensible de la basoche ; c'est certes nécessaire mais, pour le style administratif, c'est indispensable.

PAN.

Chronique du Lot

PROGRAMMES

Puisque le vent est aux aménagements, transformations, améliorations... de toutes sortes, ce qui, soit dit en passant, n'était pas sans besoin en bien des matières, je voudrais dire un mot sur une branche qui m'intéresse tout particulièrement : l'enseignement primaire.

On parle, et avec juste raison, d'alléger les programmes, de les adapter aux besoins réels de la vie, bref, de les rendre pratiques. Excellente idée, assurément. Ayant passé plus de trente ans parmi la jeunesse des écoles, et à des postes divers, j'ai été à même de voir et d'apprécier ces fameux programmes, touffus, hérissés, chargés d'a-côtés d'une utilité contestable rendant leur application à peu près impossible. S'il fallait qu'un maître enseigne, explique et fasse apprendre d'une façon sérieuse le programme du B.E., ou du B.E.P.S. et si les examinateurs exigeaient la connaissance complète de ces programmes, il faudrait que les classes durent au moins 10 heures par jour, sans jeudis ni dimanches. Seulement, je me demande quels seraient, dans ce cas, les Maîtres, et les élèves, qui résisteraient seulement pendant une année scolaire !

Oh ! je sais bien, l'ayant trop souvent entendu, hélas ! que ceux qui dénigrent, de parti-pris, une chose qu'ils ignorent totalement, disent sans sourcilier : « Ils « en ont de la veine, les instituteurs ! 52 « jeudis, 52 dimanches, 2 mois de vacances, 15 jours à Pâques, autant au « jour de l'an, sans compter fêtes, ponts, « etc... » Dans leur zèle, ils ne réfléchissent pas que dans les deux mois de vacances il y a 8 jeudis et 8 dimanches à soustraire des 52 ; d'autres à Pâques et à la Noël, et que les 6 heures journalières qu'ils critiquent ironiquement, représentent, avec les préparations et les corrections, environ le double pour le maître consciencieux. Mais passons, « Ne sutor, »

Il m'est fréquemment arrivé, et tous ceux qui préparent directement à des examens ont dû faire la même observation, qu'un mois avant les dits examens un certain nombre d'élèves étaient si fatigués, si « abrutis » par l'effort fourni, qu'ils étaient absolument incapables de tout travail sérieux, de prêter la moindre attention soutenue. Or, si l'on éliminait du programme tout, ou au moins une bonne partie des choses qui ne leur serviraient vraisemblablement jamais, et qu'ils auraient totalement oubliées moins de six mois après, ils seraient moins fatigués, auraient pu mieux approfondir les matières essentielles. Mais il faudrait analyser séparément les différents cours.

J. DE LARAMIÈRE.

Ceux qui ont droit à 450 grammes de pain

Voici les personnes qui, aux termes des instructions ministérielles, ont droit à la ration de 450 grammes de pain par jour et sont classées ou assimilées à la catégorie « T » :

a) Les travailleurs des industries extractives (mines, etc.) ; les industries de l'alimentation, les industries chimiques, les cuirs et peaux, les industries du papier, du bois, des textiles, de l'imprimerie, de la métallurgie, de la chaudronnerie, de la fonderie, de la grosse serrurerie, des travaux publics et du bâtiment, de la peinture et vitrerie, de la poterie et de la verrerie.

b) Certains agents des chemins de fer, les entreprises de déménagement et de funérailles, les entreprises de chemins de fer urbains et industriels, les marchands ambulants et forains, les nourriciers à gages, les garçons de recettes, les G.V.C., les femmes de ménage travaillant à la journée, à l'exception des domestiques attachés à la personne, les maîtres de gymnastique et d'escrime, les gendarmes, les pompiers, les facteurs des postes, etc.

c) 1. Les ménagères ne travaillant pas hors de leur foyer, à la condition qu'elles aient à leur charge au moins quatre enfants âgés de moins de 13 ans ; 2. Les femmes enceintes, pendant les six derniers mois de leur grossesse constatée par le certificat médical ; 3. Les femmes nourrissant au sein leur enfant, pendant les quinze mois suivant l'accouchement ; 4. Les militaires réformés, titulaires d'une pension d'invalidité de 30 % ; 5. Diverses catégories de militaires ; 6. Les civils et militaires rapatriés ; 7. Les consommateurs civils atteints de tuberculose et de toutes autres maladies exigeant de la suralimentation.

Enseignement primaire

Mme Manen, institutrice dans le département du Nord, est nommée, à titre provisoire, institutrice à Gourdon.

Dans les P.T.T.

Un décret supprime les commissions départementales, dites commissions de classement, qui étaient chargées de préparer les tableaux d'avancement du personnel des services extérieurs des P.T.T.

SUCRES ET ALCOOLS

De l'Administration des Contributions Indirectes :

Sucres. — Un arrêté ministériel du 22 octobre 1940, publié au « Journal Officiel » du 24 octobre courant, dispose que les commerçants, fabricants, transformateurs et utilisateurs de sucres sont tenus de faire à la recette buraliste des Contributions Indirectes, la déclaration de toutes les quantités de sucres de la campagne 1939-1940, égales ou supérieures à 100 kilogrammes, qu'ils détenaient dans leurs magasins ou établissements au 25 octobre 1940.

Ces quantités seront soumises à une redevance de 10 fr. par quintal.

Les déclarations devront être produites dans le délai de quinze jours à compter de la date du 25 octobre 1940.

Alcools. — Un arrêté ministériel du 22 octobre 1940 (« Journal Officiel » du 23 octobre 1940) modifie le prix de vente des alcools à certaines industries admises au bénéfice des cessions.

En conséquence, les utilisateurs (producteurs, fabricants, marchands en gros ou en détail) détenant des quantités supérieures à 150 litres d'alcool pur, soit en nature, soit sous forme de produits fabriqués, doivent les déclarer à la recette buraliste des Contributions Indirectes dans les cinq jours qui suivent la date d'entrée en vigueur de la majoration, c'est-à-dire avant le 29 octobre 1940.

Les produits en cours de transport doivent être déclarés dans le même délai au fur et à mesure de leur arrivée à destination.

Aprêtifs interdits détenus par les débitants. — Tous les débitants de boissons qui ont déclaré, à la date du 28 août, leurs stocks de spiritueux, devront soucrire immédiatement une nouvelle déclaration indiquant, en ce qui concerne seulement les apéritifs dont la vente a été tolérée jusqu'au 15 septembre 1940 (apéritifs à base de vin tirant moins de 18 degrés), les quantités de ces produits qui restent, en définitive, en leur possession.

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés devront s'adresser au Chef local de service des Contributions Indirectes.

COMMERCE DU BÉTAIL

La Direction départementale du Ravitaillement général du Lot désire porter à la connaissance de tous les négociants en bétail du département qu'ils sont convoqués à une réunion à la Chambre de Commerce, le 8 novembre 1940, afin d'y discuter de l'organisation de la profession en vue de l'application des nouveaux règlements affectant le commerce du bétail.

SYNDICAT DE BONNETERIE MERCERIE, CONFÉCTIONS

Les commerçants détaillants en bonneterie, mercerie, confecteurs du département du Lot sont informés qu'un syndicat tendant à grouper les membres de ces professions a été constitué à Cahors.

L'organisation professionnelle devient, à l'heure présente, absolument indispensable, les pouvoirs publics ne traitant désormais qu'avec les représentants de chaque profession constituée.

Les commerçants du département dont l'activité s'exerce principalement dans l'une ou l'autre des activités ci-dessus désignées ont intérêt à adresser de suite leur adhésion soit au Président M. Pierre Bondet, 101, Boulevard Gambetta, à Cahors, soit au Secrétaire M. Jean Rigal, 4, rue du Maréchal-Foch, à Cahors.

Syndicat des Marchands de chaussures

Les marchands de chaussures de la ville de Cahors sont priés d'assister à une réunion corporative qui aura lieu le lundi 4 novembre, à 17 heures, à la Chambre de Commerce.

Ordre du jour : Réorganisation du Syndicat. Le président de la Chambre de Commerce du Lot assistera à la réunion.

Ecrasé par son tombeau Samedi soir, 26 octobre, vers 15 heures, M. Pierre Clément, des Pomerles, revenait de sa propriété de Fréchère (commune de St-Laurent-Lolmie), conduisant son tombeau chargé de maïs. A l'entrée du village, voulant descendre du tombeau pour se mettre devant ses vaches, il tomba si malencontreusement que le courage de revenir à pied, aidé par des voisins qui avaient été témoins de l'accident. Malheureusement, tous les soins furent inutiles et, trois heures après, il mourut entouré de sa famille et de ses amis, tous atterrés par un malheur si subit.

Voirie départementale

Les services de la voirie départementale et vicinale seront, désormais, à partir du 1^{er} janvier 1941, rattachés à l'Administration des Ponts et Chaussées dans tous les départements.

Nos Echos

Votre patelin de Cahors !

L'autre jour, dans un restaurant bien achalandé de Cahors, il s'est passé une petite scène intéressante et suggestive. Un client qu'on y voit de temps à autre, qu'on y connaît bien et qu'on y estime beaucoup, vint s'asseoir à table pour y prendre son repas.

La servante, accorte comme dans les opéras-comiques et les comédies villageoises du temps de Louis-Philippe, s'empressa autour de lui, dressa soigneusement son couvert, prit la commande du menu qu'il commandait, non sans lui rappeler gentiment les restrictions du jour qu'il avait demandées, lui dit comme une chose qui va de soi :

— Ah ! donnez-moi vos tickets !
— Quels tickets ? répond le client qui n'y comprend rien !

— Allons, voyons, vous savez bien. Vos tickets de pain, de viande, de légumes, etc. ?

Le client en tombait de son haut bien qu'il fut commodément assis.

— Alors, quoi ? Ça n'est pas une blague ! C'est sérieux ! Il faut vraiment des tickets ?

— Mais, bien sûr ! Tout de même vous avez dû lire ça dans les journaux.

— Oh ! les journaux, vous savez ! Avec la censure, ils racontent tellement de blagues ! Mais alors, dites-moi, sans tickets je ne pourrais pas manger ?

— En tout cas, nous ne pourrions pas vous servir.

Le comble, c'est que c'était vrai. Il n'avait pas pris de tickets. Il était venu de son pays, qui est une importante et belle commune des environs de Cahors, sans se soucier de cette formalité. Et il s'exclamait :

— Eh ! bien, par exemple, en voilà un patelin, votre Cahors !
— Mais, monsieur, c'est dans toute la France.

— Ah ! non, parce que chez moi, qui se trouve en France, il n'est jamais question de ces bouts de papier !
Et je ne vous dirai pas ni si on lui a quand même donné à manger, ni de quelle commune il est, car nos Cadurciens seraient capables d'enlever ce pays de cocagne où l'on a de tout sans ticket.

CAHORS

La question du lait

Nous ne disons rien d'original en affirmant que le ravitaillement est un problème de toute « actualité ». Et qu'en outre toutes les denrées rationnées l'une des plus importantes est le lait. Nous n'apprenons rien à personne en ajoutant que le ravitaillement en matières grasses est particulièrement difficile. Parmi celles-ci, il y a le beurre.

Chaque département doit, suivant les ordres reçus, augmenter de 20 0/0 la production des années 1938 et précédentes. D'où obligation de diminuer la fabrication des fromages, obligation de l'écrémage et mise en vente de laits maigres.

Le Lot, pays déjà pauvre en lait, a vu s'accroître la diminution du « ramassage » par suite de la disparition du cheptel consécutive à la guerre. Le beurre a d'autant plus disparu que le lait du Lot est faible en crème. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, depuis l'application de la loi, le lait est de plus en plus difficile à trouver — dans les villes — et si le beurre de la région a disparu à peu près complètement.

Disons, en termes généraux, que la bonne application d'une loi ou d'un règlement suppose une autorité et une compétence professionnelles qui permettent de donner des instructions utiles et bonnes.

D'autre part, il faut aussi que les petits intérêts soient subordonnés à l'intérêt général. Exemple : il y a dans le Lot une seule Coopérative Laitière. Pour qu'elle ne peut-on pas arriver à la remettre en marche ?

Il ne faut pas toujours incriminer les Services du Ravitaillement, parce que ceux-ci ne sont pas absolument les maîtres. N'oublions pas que ce qu'on appelle la liberté commerciale et industrielle existe encore et que les services administratifs ne sont, en cette matière, responsables qu'à titre consultatif. Les groupements constitués ne sont composés que de commerçants.

Remarquons d'ailleurs que, pour le lait, la situation n'est critique que dans les villes — et particulièrement à Cahors.

Ne serait-il donc pas possible de contrôler le portage du lait, son ramassage par les autobus et l'intensification de ce ramassage ?

Nous croyons qu'avec un contrôle sérieux on pourrait améliorer la situation et assurer une quantité de lait à peu près suffisante pour les enfants, les vieillards et même les 1.300 « malades » actuellement inscrits à la Mairie.

Mais qui diable se serait douté que, dans notre bonne ville de Cahors, l'état sanitaire était si mauvais !

Pourvu, Seigneur, qu'il n'aille pas en s'aggravant !

A LA PRÉFECTURE

Nous nous félicitons que M. Lastcha, d'abord chef de cabinet du Préfet du Lot, puis faisant fonction de secrétaire général, soit désormais confirmé dans ces dernières fonctions où il a donné la preuve de son activité, de son intelligence et de son dévouement.

M. Sasser, qui fut secrétaire général du Lot, et qui depuis quelque temps était ici secrétaire au service des réfugiés, vient d'être nommé sous-préfet à Dieppe.

Société des Etudes du Lot

MM. les membres de la Société des Etudes du Lot sont priés d'assister à la séance qui se tiendra dans la salle de la Bibliothèque Municipale, le lundi 4 novembre. — Le Bureau.

Tragique promenade en bateau

Mercredi, deux soldats cantonnés à Larroque-des-Arcs, étaient en bateau sur le Lot. Des pêcheurs leur firent observer que dans le bateau, en très mauvais état, l'eau pénétrait. Ils ne tinrent pas compte de l'avertissement.

Tout à coup, effectivement, le bateau pris dans un remous, se remplit d'eau et s'enfonça.

L'un des deux soldats, qui était étendu dans le bateau, disparut sous l'eau. L'autre, qui ramait, sauta dans la rivière et parvint à s'accrocher à des branches au bord de la rive.

Des témoins accoururent et réussirent à le ramener sur la berge. Quant à son camarade, Maurice Garbat, de Meurthe-et-Moselle, son cadavre n'est pas encore retrouvé.

EDEN

Samedi 2 et dimanche 3 novembre, en soirée, Dimanche, matinée.

Kay Francis dans LE SECRET D'UNE ACTRICE

En première partie : Un dessin animé et un documentaire.

Feuilleton du « Journal du Lot », 74

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Alors, avant qu'elle ait pu intervenir et protéger l'inviolabilité de sa correspondance, l'homme avait soulevé le buvard et pris la lettre inachevée.

— Ah ! s'écria-t-elle, je proteste !

Le cri, comme le geste de tout à l'heure, fut instinctif.

Dressée à présent, la jeune femme cherchait à ressaisir son bien ; mais Ruitz tenait de la main gauche la suspecte missive, tandis que, de la droite, il repoussait Orane qui essayait vainement de reprendre le papier.

Ce fut naturellement Miguel qui demeura vainqueur, son long bras pouvant tenir loin en l'air le malencontreux écrit.

Pendant qu'Orane, toute rageuse, se mettait à pleurer, Ruitz, le plus tranquillement du monde, en homme fermement résolu à pousser jusqu'au bout sa curiosité, s'approchait de la fenêtre et indiscrètement prenait connaissance des lignes écrites par sa femme.

HOMMAGE AUX MORTS

Le souvenir des morts a été dignement célébré à Cahors, dans un recueillement où se sentait l'émotion contenue de la foule considérable qui a fait, en un imposant cortège silencieux, le pèlerinage des monuments commémoratifs.

Suivant l'usage toujours suivi à Cahors, c'est autour de Gambetta, le grand patriote, que s'est opéré le rassemblement. Sous la direction des autorités civiles, militaires et religieuses, l'imposante colonne s'est formée et aux sons d'une marche funèbre scandée par *L'Avenir Cadurcien*, s'est dirigée vers la place Thiers. Là, dans une large voie bordée d'autos parfaitement alignées, elle s'est rendue au Monument aux Morts de 1914-1918, où l'attendait une compagnie en armes qui rendait les honneurs.

Dépôt des couronnes, défilé devant le Monument. Puis, la sonnerie aux morts et le long silence pendant lequel, des cœurs serrés et des âmes angossées, monte vers le souvenir des vainqueurs glorieux le fervent hommage de ceux qui ont vu saboter leur magnifique victoire.

Le même cérémonial fut accompli devant les Mobilisés de 1870 et au cimetière. Sombre journée. Amers souvenirs.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir que le 29 octobre a été célébré le mariage de Mlle Annie Pennes, fille de M. Pennes, Préfet honoraire, Trésorier-Payeur général du Tarn, Chevalier de la Légion d'honneur et de Madame, avec le Lieutenant d'Infanterie coloniale, André Michel, Croix de guerre.

Les témoins de Mlle Pennes étaient M. Jean Chaigneau, Préfet du Tarn et M. le Docteur Escudé.

Ceux du marié, le Général Mendras, Commandant la subdivision d'Albi et le Colonel Audeguis, du 2^e R.I.C.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux, dans la plus stricte intimité, par son Excellence Monseigneur Moussaron, archevêque d'Albi, le mercredi 30 octobre 1940, à 11 heures, en la chapelle de l'Archevêché.

Nous adressons aux jeunes et sympathiques époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Théâtre Municipal de Cahors

Samedi 2 novembre, soirée à 20 h. 30. Dimanche 3 novembre, matinée à 15 h. et soirée à 20 h. 30.

GRAND GALA DE MUSIC-HALL

avec le fin comédien de l'écran TEMERSON

des films : *Le Révolté*, *Pièges*, *l'Alibi*, *M. Brotonneau*, *Rendez-vous Champs Elysées*, *Alerte en Méditerranée*, etc., dans un sketch inédit « *Firmin* », avec René ALIÉ et Germaine ENGEL, du Palais Royal de Paris.

Le Roi du Disque-Swing, Jack HARRY, Pianiste virtuose de l'orchestre Jack Hilton.

La Reine du Swing-Baby Harrison, de l'orchestre Harry Roy de New-York et l'Eldorado d'Hollywood dans son tripartite tour de chant et ses Danses américaines.

Roger PAULUS, de la Radio, comique et imitateur.

Mons ROLLA, de l'Européen.

Suzy PACRY, du Bobino.

Chants et Danses

Trouvée morte dans son lit

Mme Valéry, 55 ans, couturière à Aujols, était occupée en journée chez Mme Brugidou, à Vayrols (commune de Flaujac, Cahors).

Mercredi matin, ne s'étant pas levée à l'heure habituelle, on pénétra dans sa chambre.

Mme Valéry était étendue dans son lit, mais ne donnait plus signe de vie. Elle avait succombé dans la nuit.

Cette mort subite a provoqué une vive émotion parmi tous ceux qui connaissent Mme Valéry dont l'état de santé ne laissait pas soupçonner un dénouement fatal aussi brusque.

Trouvailles

Un ceinturon militaire, par M. Cahuzac ; un chien, par M. Ancus ; une somme d'argent, par M. Reuilhon ; une fourrure d'enfant, par Mlle Manss.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable *Huila-Purifieur*. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle se frise et c'est tout. L'Indéfrisable *Huila-Purifieur* est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de M. POPOVITCH, Spécialiste renommé d'Indéfrisables, 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170. Pas plus cher, mieux, plus chic.

« Ma petite maman chérie,

« Tu me fais des recommandations exquises dans ta dernière lettre à propos de Miguel. Je m'empresse vite de te rassurer : j'adore mon mari qui est un homme charmant et qui ne m'a donné, jusqu'à présent, aucun sujet d'inquiétude ni de regret.

« Notre ménage est, en vérité, un gentil ménage d'amoureux. Miguel est très aimant, plein de soins et je t'assure que je commence à m'attacher profondément à lui. Les heures me paraissent longues quand il n'est pas là et le soir je suis heureuse quand, appuyés l'un contre l'autre, nous allons nous distraire dans quelque endroit de la capitale.

« Hier, l'arrivée du chèque envoyé par papa a mis Miguel de bonne humeur, car sa situation lui permet d'entretenir largement notre existence. Alors, très amoureusement, il a décidé de m'en abandonner le montant :

« Pour satisfaire tous vos caprices, ma chérie... que vous ayez la joie, pendant quelques heures, de vivre « sans compter... comme si un fleuve « d'or surgissait de votre porte-monnaie. » Quelle délicieuse pensée, n'est-ce pas, ma maman ?

« Tu vois, je me sens près de Miguel toute petite et protégée par sa tendresse. Tu peux être certaine que la grande fille ne regrette pas son voyage en Espagne, puisque la destinée lui ménageait une si belle revanche, un mari très épris de sa petite épouse.

« Donc, maman chérie, sois complètement rassurée et dis bien à mon papa que je ne l'oublie pas et qu'il ne se passe pas de jours où je ne forme mille et mille projets pour nous rapprocher de vous, davantage. Dis-lui aussi que mes caprices de multimillionnaire seront très modérés et que mon « fleuve d'or » coulera longtemps sans qu'il ait besoin de renouveler un si gros envoi : je suis toujours sa petite fille raisonnable et simple qui n'aime pas du tout le gaspillage.

« Je rêve souvent des Jachères, du grand parc ensoleillé que je compte revoir un printemps avec Miguel, de mon bon Pataud que j'embrasse bien souvent... »

« Le jeune mari avait lu cette lettre avec une certaine surprise. Deux fois, il la recommanda d'un bout à l'autre. Un léger sourire flottait sur ses lèvres quand il eut terminé, cependant qu'à deux pas de lui, le visage sombre, Orane, toute crispée, le regardait, les yeux brillants de colère contenue.

« Miguel reposa en silence la missive sur le bureau ; les phrases délicieuses d'Orane le charmaient et il en oubliait l'indiscrétion qu'il avait commise en les lisant malgré elle.

« Le visage détendu et joyeux, il s'approcha doucement de sa femme... peut-être pour la féliciter d'avoir si gentiment arrangé l'histoire du chèque, dont il se sentait moins fier à présent. Mais celle-ci ne lui donna pas le temps de prononcer un mot.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 octobre au 1^{er} novembre 1940

Naissances

Ferrer Galmira, rue Wilson.
Oulî Yves, 77, rue Nationale.
Cariteau Michel, rue Wilson.
Lajugie Pierre, rue Wilson.
Robert Claudine, rue Wilson.

Publication de mariage

Iglesias Alexandre, peintre, et Vayssières Marguerite, s. p.

Mariage

Marlas François, agriculteur, et Denant Suzanne, s. p.

Décès

Rolland-Rose, Vve Robin, s. p., 57 ans, rue Wilson.

Les Sports

COUPE DE FRANCE

Union Sportive d'Aubin contre Stade Cadurcien

Le Stade fera ses débuts dimanche dans l'épreuve la plus rude du football. L'U.S. Aubin, club de Division de Promotion d'honneur de la Ligue du Midi, donnera la réplique au « onze » Stadiste. Peu de renseignements sur les visiteurs. Les services de l'International Libérati sont un précieux appoint pour le club visiteur, dont le « onze » forme un bloc homogène, où ne se décèle aucune faiblesse... Le Stade Cadurcien abordera la rencontre, avec un moral excellent, susceptible de maintenir au prestige du match le plus grand intérêt.

La rencontre commença comme indiqué à 14 h., en cas de match nul, des prolongations étant prévues. L'arbitrage a été confié à M. Boyreau, arbitre officiel de la Ligue du Midi. M. Guénard, Président de la Ligue du Midi, qui aura participé, dimanche matin, à la réunion des clubs du Lot, assistera à la rencontre.

A l'occasion du match du 3 novembre, qui commença à 14 h. précises, sous la présidence de M. Guénard, Président de la Ligue du Midi, seules les cartes de presse, les invitations de la F.F.A. seront valables pour l'accès gratuit au terrain. Le prix des places est fixé comme il suit : tribunes, 8 fr. ; premières, 6 fr. ; pelouses, 5 fr. ; militaires, 2 fr. Les militaires de la zone occupée ou de la zone interdite devront présenter à l'entrée du terrain, au délégué de la Fédération, toutes pièces justifiant de leur situation.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 2, dimanche 3 novembre, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Merle Oberon, Laurence Olivier, David Niven dans un chef-d'œuvre, un vrai, un pur.

LES HAUTS DE HURLE-VENT d'après le célèbre roman d'Emily Brontë. En complément : *Le Challenge*.

Arrondissement de Cahors

Caillac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Aimé Peyrus, décédé à l'âge de 60 ans.

M. Peyrus était très estimé par tous ceux qui le connaissent. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Douelle

Pour les prisonniers. — Nous apprenons avec plaisir que plusieurs jeunes compatriotes, démobilisés ces mois derniers, ont créé un Comité d'entraide aux prisonniers de guerre.

La première réunion du Comité a eu lieu dimanche dernier, et nous croyons pouvoir affirmer que cette œuvre de solidarité peut, d'ores et déjà, compter sur le concours du Maire et des anciens combattants de 1914-1918.

Nuzéjous

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Nuzéjous s'est réuni le 27 octobre, sous la présidence de M. Cammas, maire.

Le Conseil approuve :
1^o Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif du maire de l'année 1939.
2^o Le budget supplémentaire de l'année 1940 et le budget primitif de 1941.

Luzach

Union des démobilisés. — Les démobilisés de 1914-1918 et ceux de 1939-1940, sont instamment priés de se rendre à la Mairie de Luzach, dimanche prochain, 3 novembre, à 15 heures (heure légale), pour y entendre une communication importante. — Le Bureau.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'une belle

fillette chez les époux Lafon-Jehan, à Paris, fils et belle-fille de notre sympathique compatriote et ami, M. Gabriel Lafon.

Nos félicitations à la jeune maman, séparée actuellement de son mari, prisonnier de guerre, et nos bons vœux de santé.

Compliments aux heureux grands-parents et meilleurs souhaits au bébé.

Valprionde

Lignes d'autobus. — La ligne d'autobus Montaigu-du-Quercy-Moissac, par Touffailles, vient de reprendre partiellement son activité.

Ce service qui est très utile pour notre population a lieu les mardi et samedi, et la correspondance sera assurée à Fourques, avec l'autobus Montaigu-du-Quercy-Valence-d'Agén.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège Champollion. — M. Meyer, principal du collège Champollion a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} octobre.

Pendant ses années de principalat qu'il a passé à la tête de notre collège, M. Meyer s'est acquis, tant par ses qualités personnelles que par l'excellence de son enseignement, toutes les sympathies.

À nom des familles et de ses nombreux élèves, nous lui exprimons de vifs sentiments d'affectueux reconnaissance, ainsi qu'à Mme Meyer qui fut une deuxième mère pour eux.

Nous ajoutons que les deux fils de M. Meyer, Roger et Guy qui sont tous deux prisonniers de guerre, ont brillamment accompli leur devoir.

M. Meyer est remplacé par M. Didelot, qui vient de Sarrebourg. Nous lui adressons, ainsi qu'à Mme, nos sentiments de cordiale et respectueuse bienvenue.

Bel acte de probité. — Mme Marty, fruitière, rue faubourg d'Aujou, a trouvé dans son magasin un portefeuille contenant 1.965 francs. Elle fit des recherches parmi ses clients et ne tarda pas à savoir que ce portefeuille appartenait à M. Baldicéra, qui venait d'être démobilisé et qui fut très heureux de retrouver en possession de son avoir. Nos félicitations à Mme Marty.

Défilé de fête. — Le 22 courant, vers 19 heures, un camion a tamponné M. Albert Rodriguez, sujet portugais, qui rentrait à son domicile à bicyclette et qui fut gravement blessé à la tête.

Le camion ne s'étant pas arrêté, une enquête fut aussitôt ouverte, par M. le Commissaire de police, qui, après de difficiles investigations finit par connaître le délinquant. Nous félicitons M. Dalbéra pour l'habileté déployée en la circonstance.

La trouvaille historique du Canal. — C'est à M. Félix Marty, employé municipal, que l'on doit d'avoir découvert récemment dans le canal cette pièce historique, le sceau des consuls, pièce sur laquelle se pencheront encore numismates et savants pour arriver à une détermination incontestée.

La présence des deux couronnes sur le droit ou l'avers du sceau le situent en plein XV^e siècle. Mais s'agit-il bien du sceau des consuls de France ?

Peut-être penchera-t-on vers une analyse d'après laquelle on se trouverait en présence du cachet du sénéchal ou de son représentant à Figeac ?

Nous nous permettons de conseiller aux chercheurs de diriger leurs investigations vers les grimoires de la bibliothèque municipale, où l'empreinte du sceau retrouvée sur quelque vieux papier constituerait la preuve irréfutable et décisive recherchée.

Bretenoux

Tombé de voiture. — M. François Lherm, cultivateur, se rendait, en voiture, à son travail, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba sur la route.

Dans la chute, il a eu deux côtes cassées. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Saint-Céré

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'un garçon chez les époux Desruds-Lafage, aux Tuileries. Nos félicitations.

Décès. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de Mme Antoinette Marnié, veuve Lasbordes, 76 ans, quai des Récollets. A la famille nous adressons nos sincères condoléances.

Gagnac

Mort d'un ancien maire. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Jean Bennet, décédé à l'âge de 78 ans.

M. Bennet avait été, pendant de longues années, maire de Gagnac, où il ne comptait que des sympathies.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos vives condoléances et de nos sincères sympathies.

Pâle d'indignation, elle s'empara vivement de la lettre qu'il venait de lire et, dans une sorte de fureur, elle la déchira en multiples morceaux. Regardant ensuite son mari dans les yeux, elle lui jeta, d'une voix qu'elle aurait voulu plus ferme, mais que la colère coupait tumultueusement :

— J'ai horreur que ce que j'écris soit lu par des personnes que ça ne concerne pas. Cette lettre n'est plus intéressante pour moi, maintenant que vous en avez pris connaissance.

Son ton s'imprégna de tout le persiflage possible pour ajouter :

— J'espère que vous ne supposez pas que tout ce que j'ai écrit là dans soit vrai, n'est-ce pas ? Tout ceci est une plaisanterie, une invention ! Il faut bien que j'endorme les inquiétudes de maman qui m'aime tant et qui se tracasse si fort de me savoir loin d'elle.

Elle se tut, attendant une protestation qui ne vint pas, car la jeune femme n'avait pas eu besoin d'en dire bien long pour que son compagnon se fût aperçu de sa méprise : sa femme restait sans indulgence pour lui et les mots affectueux de la lettre ne signifiaient rien.

Le visage décomposé, lui aussi, il la fixait à son tour d'un air singulièrement dur.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain

Foire. — Notre foire du 25 octobre a été de peu d'importance.

Très peu de bêtes à cornes. Agneaux gras vendus 7 fr. 50 à 9 fr. le kilo ; antenaises, 230 à 300 fr. pièce ; veaux de boucherie, même cours, 10 à 11 fr. le kilo ; porcelets en baisse, 250 à 270 fr. pièce.

Poulets, 10 à 11 fr. ; poules et coqs, 8 à 9 fr. ; canards, 9 fr. ; oies, 330 à 335 fr. la paire ; lapins domestiques, de 6 à 6,75 la livre ; pigeons, 9 à 11 fr. ; gros paitus, 12 à 15 fr. la paire ; œufs, 10 fr. la douzaine.

Gibiers : lièvres, de 9 à 10 fr. ; lapins de garenne, de 7 à 9 fr., le tout le demi-kilo ; perdrix rouges, 18 à 24 fr. ; grises, de 11 à 14 fr. la pièce.

Prochaine foire le 22 novembre.

Salviac

Notre foire. — Notre foire a été peu importante. Il s'est toutefois traité quelques affaires sur les bœufs qui sont en baisse ; les plus belles paires n'ont pas dépassé 15.000 francs et les taurillons, de 10.000 à 11.000 francs. Pas de bœufs de boucherie.

Marché actif sur les porcelets vendus de 250 à 450 fr. la pièce. Pas de porcs de charcuterie.

Veaux de lait à 10 francs le kilo. Moutons gras, de 8 à 9 francs ; les agneaux, 10 francs le kilo ; moutons d'élevage, de 150 à 225 francs l'un.

Oies à engraisser, de 300 à 350 fr. la paire ; la volaille s'est vendue au prix de la taxe, tout comme les lapins ; pigeons, de 10 à 16 francs.

Les noix se stabilisent à 200 et 250 fr. l'hectolitre, suivant qualité.

Lièvres, de 50 à 55 francs ; lapins, de 14 à 16 francs ; perdreaux, de 15 à 18 fr., le tout l'unité.

Souillac

Marché du 28 octobre. — Marché très actif et largement approvisionné. Principaux cours pratiqués :

Poules, coqs et canards, 9 fr. ; poulets de grains, 11 fr. ; dindes, 9,50 ; pintades, 12 fr. ; lapins domestiques, 6,50 à 7 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons communs, 8 à 10 fr. ; de grosses espèces, 18 à 20 fr. le couple.

Œufs, 12 fr. la douzaine.

Petits fromages de chèvres, 7 fr. la douzaine.

PETITES ANNONCES

REOUVERTURE DU SALON

« chez LULU »
M. Mercadiet Lucien prévient le public qu'il a ouvert un salon de coiffure pour hommes, 5, rue Brives, le jeudi 31 octobre. Travail soigné — Prix modérés

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES J. PONS Cahors

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement rosiers, plants de vigne

Maison A. PUZERGUES 2 bis, rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors

Création de parcs et jardins

Le Gazogène GOHIN-POULENC

Affirme sa supériorité technique Aboutissement de 20 ans de recherches

Le seul ayant un filtrage parfait Agent exclusif pour le Lot : Robert PALAME place Thiers, CAHORS

ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE Tél. 257

PIANO, Solfège, 1^{er} Prix Conservatoire, se rendrait domicile pour leçons particulières, Cahors et région Albas. Ecr. : Mlle CAILLASSOU, Albas (Lot), (32.814).

VINS ROUGES DE TABLE Qualité supérieure. Prix modérés Livraison à domicile en barriques 1/2 barriques et quarts

Conditions spéciales aux épiciers et revendeurs M. FOISSAC, Gare Parnac (Lot), Tél. n° 2

DEMANDE A COUPER à mi-fruit, bois de stère et de chauffage, aux environs de Cahors. Faire offres à Belloc G., 14, rue du Bousquet, Cahors. (32.851).

PERSONNES DÉSIREUSES acheter du fumier ou des chevaux morts ou à abattre sont priées de faire des offres à la REGIE DES TRANSPORTS, Préfecture, Cahors.

VENDE ACHETER INDICATEUR IMMOBILIER R. MARATUECH